Ville de Brignoles (83 170)
Service Téléphonie et Système d'Information (TSI) / Direction de la Commande Publique (DCP)
****

M.A.P.A (Marché A Procédure Adaptée)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue Docteur Barbaroux – BP 307 - 83 177 BRIGNOLES - Tél. : 04.94.86.22.12 - Fax : 04.94.59.16.93. Email : achats.publics@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Objet du marché : «Fourniture, installation et maintenance d'un système d'alerte intrusion dans les écoles»
Type de marché : Marché public de fournitures et services.
Mode de passation : Marché à procédure adaptée conclu suivant les dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.
Caractéristiques du marché :
La ville de Brignoles a décidé, dans le cadre de la mise en sécurité de ses bâtiments scolaires (écoles maternelles, élémentaires et primaires), de s'équiper d'un moyen d'alertes dans les écoles en cohérence avec le P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
Cet équipement vise à alerter les services de sécurité impliqués, des situations d'urgence particulières (attentats, intrusion de personnes étrangères..), par la mise en place d'un système d'alertes intrusions interne et uniforme à chaque école (au nombre de huit dont la liste figure en annexe du C.C.T.P.)
En fonction de la localisation géographique des écoles, certains équipements pourront éventuellement être mutualisés.
Le marché comprend l'acquisition, la mise en place et la maintenance des systèmes d'alerte (maintenance préventive et corrective). La prestation devra également comporter une formation à l'utilisation et à l'exploitation du système.

Les lieux d'exécution des prestations sont situés sur la Commune de 83 170 Brignoles.
Code NUTS : FRL05
Code CPV : 35121000-8 (Equipements de sécurité) – 35121700-5 (système d'alarme).
Variantes autorisées facultatives: Le candidat propose une solution de base conforme au C.C.T.P. Il peut éventuellement présenter une ou plusieurs variantes portant sur les spécificités techniques non qualifiées d'intangibles dans le cahier des charges (par exemple, Nota – article 3-2). Les variantes devront porter sur les parties fourniture et installation du matériel.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Visite du site : Obligatoire.
Les candidats qui souhaitent répondre à la présente consultation devront visiter les différents sites concernés par le marché. Deux à trois visites sur site seront organisées les mercredis par le service opérationnel. Les candidats intéressés devront prendre rendez-vous auprès de Madame Marie BOURDIN, responsable de la vie scolaire par mail à l'adresse suivante : bourdinm@brignoles.fr ou par téléphone au 04 94 86 22 25 ou auprès de Monsieur Eric LABOUS, responsable de la Téléphonie et des Systèmes d'Information (T.S.I.), par email à l'adresse suivante : elabous@brignoles.fr ou par téléphone au 04 94 86 22 40 - n° de portable : 06 77 41 84 44.
Un certificat de visite prévue en annexe du DCE sera complété et signé par la personne en charge de la visite pour la ville de Brignoles et joint à l'offre du candidat.
Date et heure limites de réception des offres: Le 24 janvier 2020 à 12 heures.
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Possibilité de candidature DUMES S : (voir article 3 du Règlement de Consultation) Identifiant : vjjniazm
Les justifications à produire sont celles prévues aux articles R2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique.
Le candidat devra en particulier fournir :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1 disponible gratuitement sur le site https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat à compléter)
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2 disponible gratuitement sur le site https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat à compléter).
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclarations sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L2141-1 à L2141-6 ; L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique (dater et signer la liste des déclarations sur l'honneur jointes au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatifs aux prestations objets du présent marché au cours des trois derniers exercices disponibles ou rubrique F1 de l'imprimé DC2.
- Liste des principales prestations similaires exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.
- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

N.B : Conformément à l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : Valeur technique : 45 % - Prix : 40 % - Délai de livraison et d'installation : 10% - Délai maximal d'intervention dans le cadre de la maintenance : 5%

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique : Mairie de Brignoles – Service Téléphonie et Système d'Information (TSI) – Espace Gavoty – 4 rue d'Entraigues – 83 170 Brignoles.
Affaire suivie par M. LABOUS Eric - Tél. : 04.94.86.22.40 - Email : elabous@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le mardi 17 décembre 2019